

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 26 mai 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Cathy Paulin, mairesse
Michel Haché, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Denise Thériault, conseillère quartier 1
Étienne Cormier, conseiller quartier 2
Edna Frigault, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Henri Battah, conseiller quartier 6
Éric Doiron, directeur général/greffier
Amyka Richard, greffière adjointe par intérim et communications

Absents : Aucune absence

1. Appel à l'ordre administratif par le greffier

Monsieur le greffier appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Confirmation du cadre légal par le greffier

Éric Doiron, directeur général et greffier de la Municipalité des Hautes-Terres se présente et confirme que la réunion a été convoquée conformément à la *Loi sur la gouvernance locale* et à l'arrêté procédural.

Il mentionne qu'il va assurer le soutien administratif de la présente réunion et confirmer les éléments requis avant la première réunion du conseil nouvelle élu à l'issue de l'élection générale du 11 mai 2026.

3. Enregistrement des affirmations solennelles d'entrée en fonction conformément à l'article 58 (11) de la *Loi sur la gouvernance locale*

Monsieur le greffier procède à l'assermentation des nouveaux membres du conseil.

Le directeur général et greffier, remet les affirmations solennelles d'entrée en fonction à la greffière adjointe par intérim pour fin d'enregistrement, conformément au paragraphe 58 (11) de la Loi sur la gouvernance locale, chap. 18.

Les affirmations solennelles sont annexées au procès-verbal.

À ce moment, madame la mairesse prend la présidence de la réunion.

4. Constatation du quorum

Le directeur général confirme qu'il y a quorum.

5. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit.

6. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Michel Haché et appuyé par le conseiller Henri Battah, que le point 10.5 *Modification des signataires au compte chez Uni Coopération Financière*, soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-053

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que l'ordre du jour soit adopté, tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-054

7. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-055

8. Affaires découlant du procès-verbal

Le directeur général informe le conseil qu'il n'y a aucun suivi aux affaires découlant du procès-verbal.

9. Correspondance

Aucune correspondance nécessitant une discussion n'est présentée.

10. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

10.1. Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'arrêté no T-01, arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres et que le paragraphe 48 (3) de la Loi sur la gouvernance locale stipule que le Conseil doit élire un maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 dudit arrêté stipule que le mandat du maire suppléant est d'une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé à l'article 11 de l'arrêté no T-01, le maire suppléant remplace le maire en cas d'absence ou d'incapacité de celui-ci et possède toutes les attributions et remplit toutes les fonctions de maire;

Il est proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Henri Battah que le conseiller Michel Haché soit nommé à titre de maire suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-056

10.2. Nomination du comité de dons

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no 2024-07-089 en juillet 2024 afin de nommer les membres du comité de dons pour la durée de leurs mandats;

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales et la formation d'un nouveau conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau comité de dons afin de refléter la composition actuelle du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau que, la mairesse Cathy Paulin, la conseillère Nathalie Mallais Comeau et la conseillère Suzanne Thériault, fassent partie du comité de dons jusqu'à la fin de leurs mandats au sein du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-057

10.3. Nomination du comité des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.a. de l'arrêté no 2023-10 Arrêté sur la planification des mesures d'urgence de la Municipalité des Hautes-Terres stipule que le Comité permanent des mesures d'urgence sera formé du coordonnateur, du maire ou de son remplaçant, de la direction générale/greffier municipal, et de deux membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Henri Battah et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que, le conseiller Étienne Cormier et la conseillère Denise Thériault soient les deux membres du conseil siégeant au comité permanent des mesures d'urgence de la Municipalité des Hautes-Terres pour la durée de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-058

10.4. Nomination de la direction générale adjointe et trésorier

CONSIDÉRANT QUE l'article 71 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que le conseil municipal doit nommer un trésorier pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer une gestion administrative et financière efficace de la Municipalité des Hautes-Terres;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Hachey est entré en fonction le 11 mai 2026 à titre de directeur général adjoint et trésorier;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que le conseil municipal confirme par la présente la nomination de monsieur Daniel Hachey au poste de directeur général adjoint et trésorier de la Municipalité des Hautes-Terres, et ce, à compter du 11 mai 2026;

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE cette nomination remplace toute nomination antérieure relativement au poste de trésorier de la municipalité;

ET QUE monsieur Daniel Hachey soit autorisé, dans le cadre de ses fonctions, à signer les chèques et autres documents financiers de la municipalité conformément aux politiques et procédures administratives en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-059

10.5. Modification des signataires au compte chez Uni Coopération Financière

Point retiré de l'ordre du jour selon la *résolution no 2026-05-053*.

10.6. Nomination d'un représentant pour le comité de gestion environnemental de la Rivière Pokemouche

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche (CGERP) a demandé à la Municipalité des Hautes-Terres de nommer un représentant du conseil municipal afin de siéger sur son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le CGERP est un organisme à but non lucratif œuvrant à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du bassin versant de la rivière Pokemouche;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des activités du CGERP pour la protection de l'environnement et le développement durable du territoire;

Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par la conseillère Edna Frigault que, le conseiller Étienne Cormier soit nommé(e) à titre de représentant(e) de la Municipalité des Hautes-Terres au sein du conseil d'administration du Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche (CGERP) pour la durée du mandat du comité ou la durée de son mandat au sein du conseil, soit selon le mandat qui se terminera en premier.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-060

10.7. Nomination de représentants pour le Projet Adaptation climatique PA avec Valorès

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres participe au projet Adaptation Péninsule acadienne (Adaptation PA), coordonné par Valorès en collaboration avec la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à identifier les risques climatiques actuels et futurs ainsi qu'à planifier des actions concrètes d'adaptation afin de renforcer la résilience du territoire;

CONSIDÉRANT QUE deux représentants du conseil municipal sont invités à siéger au comité de priorisation des actions d'adaptation;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Henri Battah que, la conseillère Nathalie Mallais Comeau et la conseillère Edna Frigault soient nommées à titre de représentantes de la Municipalité des Hautes-Terres au sein du comité de priorisation des actions d'adaptation du projet Adaptation Péninsule acadienne.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-061

10.8. Nomination d'un représentant au Comité de la Communauté Francophone Accueillante Acadie Nord-Est (CFA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres participe à l'initiative de la Communauté francophone accueillante Acadie Nord-Est (CFA), visant à favoriser l'accueil, l'intégration et le sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants francophones sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CFA Acadie Nord-Est a mis sur pied un Comité consultatif communautaire (CCC) afin d'assurer le suivi, la concertation et la cohérence des actions du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres souhaite être représentée au sein de ce comité afin de participer aux réflexions et aux orientations du projet;

Il est proposé par la conseillère Edna Frigault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau que le conseiller Henri Battah soit nommé à titre de représentant de la Municipalité des Hautes-Terres au sein du Comité consultatif communautaire (CCC) de la Communauté francophone accueillante Acadie Nord-Est, et ce, jusqu'à la fin de son mandat actuel au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Résolution no 2026-05-062

11. Demandes de renseignements et annonces des membres du Conseil

- Le conseiller Danny Comeau demande une mise à jour concernant la rencontre sollicitée avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure au sujet du déblaiement de la route 160 à St-Sauveur. Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres du conseil municipal et souligne l'importance d'un mandat basé sur le respect et la collaboration. Il mentionne aussi la présence d'objets dangereux sur le site de l'ancienne école de St-Sauveur et souhaite qu'un nettoyage du site soit évalué.
- La conseillère Denise Thériault félicite les élèves de l'école Terre des Jeunes de Paquetville qui ont représenté leur école lors des épreuves d'athlétisme ainsi qu'au sein de l'équipe féminine de volleyball aux jeux régionaux. Elle souligne que ces élèves participeront aux Jeux de l'Acadie qui auront lieu en juin à Edmundston. Elle félicite également l'école pour l'organisation de la première édition de la course Terre des Jeunes, comprenant des parcours de 1 km, 3 km et 5 km. La conseillère souligne aussi l'initiative de Mégan Robichaud, ancienne élève de l'école et étudiante à la Polyvalente Louis-Mailloux, qui a lancé un projet de distribution de matériel scolaire aux enfants et familles dans le besoin dans le cadre du programme Place aux compétences. Finalement, elle invite la population à participer à la marche pour l'Alzheimer organisée avec l'école Terre des Jeunes et le Manoir Édith B. Pinet le 28 mai 2026.
- Le conseiller Henri Battah souligne que des jeunes de Paquetville, de St-Isidore et de Caraquet représenteront la région en soccer aux Jeux de l'Acadie. Il mentionne également être fier de siéger au sein du conseil municipal.
- Le conseiller Michel Haché félicite les membres du conseil pour leur élection et se dit heureux de poursuivre le travail avec eux. Il souligne sa participation au marché de printemps tenu au centre équestre de St-Isidore le 24 mai 2026, mentionnant qu'environ 561 personnes ont participé à l'événement. Il souligne également le travail de madame Irène McLaughlin, récemment reconnue à l'Assemblée législative par le député Luc Robichaud, et ajoute constater un sentiment d'appartenance grandissant envers la Municipalité des Hautes-Terres.

- La conseillère Suzanne Thériault souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil et remercie la population pour la confiance renouvelée à son égard. Elle mentionne également avoir participé au marché de printemps de St-Isidore avec la conseillère Nathalie Mallais Comeau.
- Le conseiller Étienne Cormier félicite les nouveaux membres du conseil et remercie la population pour sa présence. Il souligne également l'annonce récente d'un investissement gouvernemental de près d'un million de dollars pour des projets environnementaux dans la Péninsule acadienne, dont une contribution accordée au Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche (CGERP) ainsi qu'un montant de 10 000 \$ accordé à la municipalité.
- Madame la mairesse Cathy Paulin remercie les citoyens pour leur confiance et félicite l'ensemble des candidats ayant participé aux élections municipales. Elle souligne avoir effectué une tournée des différents secteurs de la municipalité afin d'être à l'écoute des citoyens et mentionne son intention de poursuivre cette initiative à raison de deux fois par année. Elle indique également avoir partagé un résumé des rencontres avec les nouveaux membres du conseil municipal.

12. Présentations et interventions du public

Madame la mairesse informe les personnes présentes que, considérant qu'il s'agit de la première réunion du nouveau conseil municipal, les interventions du public doivent porter uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur Denis Landry, maire sortant, est le seul citoyen à intervenir lors de la période de présentations et interventions du public. Il félicite les membres du conseil municipal pour leur élection et mentionne que le nouveau conseil semble former une belle équipe. Il souligne également la belle participation du public à la présente réunion ainsi qu'au cours des dernières années, puis remercie les membres du conseil, l'administration municipale et la population pour le soutien reçu durant son mandat.

13. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 20 h 10.

Cathy Paulin
Mairesse

Éric Doiron
Directeur général/Greffier




AFFIRMATION SOLENELLE DU MAIRE
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Cathy Paulin**, de **Trudel**, affirme solennellement ce qui suit :

- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **maire** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **maire**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.




Eric Doiron
Directeur général/Greffier


Cathy Paulin
Mairesse



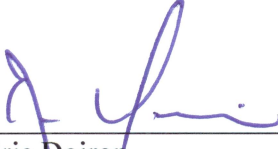
AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Michel Haché**, de **St-Isidore**, affirme solennellement ce qui suit :

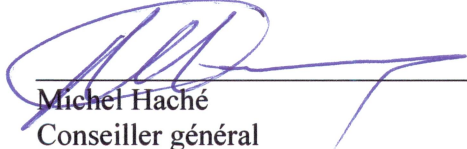
- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseiller**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.





Eric Doiron
Directeur général/Greffier



Michel Haché
Conseiller général



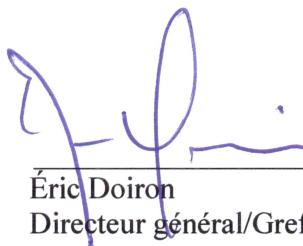
AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Suzanne Thériault**, de **St-Isidore**, affirme solennellement ce qui suit :

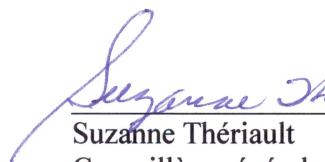
- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseillère** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseillère**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.





Éric Doiron
Directeur général/Greffier



Suzanne Thériault
Conseillère générale




AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Denise Thériault**, de **Trudel**, affirme solennellement ce qui suit :

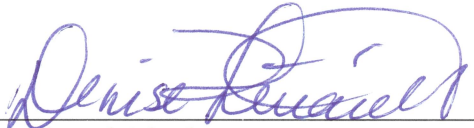
- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseillère** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseillère**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.





Éric Doiron
Directeur général/Greffier



Denise Thériault
Conseillère Quartier 1




AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, Étienne Cormier, de Petit-Paquetville, affirme solennellement ce qui suit :

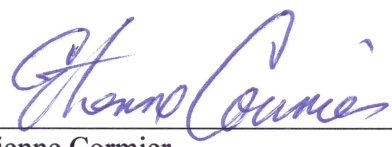
- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de conseiller pour le gouvernement local des Hautes-Terres, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de conseiller, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT
devant moi à Paquetville,
dans le comté de Gloucester
et la province du Nouveau-Brunswick, le 26 mai 2026.





Éric Doiron
Directeur général/Greffier



Étienne Cormier
Conseiller Quartier 2



AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))


Je, **Edna Frigault**, de **Haut-Paquetville**, affirme solennellement ce qui suit :

- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseillère** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseillère**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

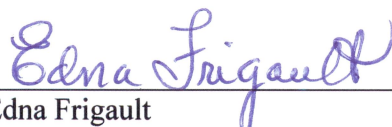
AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT

devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.





Éric Doiron
Directeur général/Greffier



Edna Frigault
Conseillère Quartier 3



AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Nathalie Mallais Comeau**, de **Duguayville**, affirme solennellement ce qui suit :

- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseillère** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseillère**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT

devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.



Eric Doiron
Directeur général/Greffier

Nathalie Mallais Comeau
Conseillère Quartier 4

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca



AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Danny Comeau**, de **St-Sauveur**, affirme solennellement ce qui suit :

- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseiller**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.


AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT

devant moi à **Paquetville**,


dans le comté de **Gloucester**

et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.





Éric Doiron
Directeur général/Greffier



Danny Comeau
Conseiller Quartier 5

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca



AFFIRMATION SOLENELLE DU CONSEILLER
(Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B., ch. 18, par. 58(1))

Je, **Henri Battah**, de **St-Isidore**, affirme solennellement ce qui suit :

- a) que, pour autant que je sache, je possède les qualités requises pour exercer les fonctions de **conseiller** pour le gouvernement local des **Hautes-Terres**, poste auquel j'ai été élu;
- b) que j'accepte la fonction de **conseiller**, poste auquel j'ai été élu;
- c) que je remplirai fidèlement, impartialement et en toute diligence les fonctions qui me sont imposées par la loi;
- d) que je me conformerai au code de déontologie établi par arrêté du gouvernement local.

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT

devant moi à **Paquetville**,
dans le comté de **Gloucester**
et la province du Nouveau-Brunswick, **le 26 mai 2026**.



Eric Doiron
Directeur général/Greffier

Henri Battah
Conseiller Quartier 6

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca



ORDRE DU JOUR

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 26 mai 2026, à 19 h,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre administratif par le greffier;
2. Confirmation du cadre légal par le greffier;
3. Enregistrement des affirmations solennelles d'entrée en fonction conformément à l'article 58 (11) de la *Loi sur la gouvernance locale*;
4. Constatation du quorum;
5. Déclaration de conflit d'intérêts;
6. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
7. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 avril 2026;
8. Affaires découlant du procès-verbal;
9. Correspondance
10. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux :
 - 10.1. Nomination du maire suppléant;
 - 10.2. Nomination du comité de dons;
 - 10.3. Nomination du comité des mesures d'urgence;
 - 10.4. Nomination de la direction générale adjointe et trésorier;
 - 10.5. Modification des signataires au compte chez Uni Coopération Financière;

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

- 10.6.** Nomination d'un représentant pour le Comité de gestion environnementale de la rivière Pokemouche (CGERP);
- 10.7.** Nomination de représentants pour le projet Adaptation climatique PA avec Valorēs;
- 10.8.** Nomination d'un représentant au Comité de la Communauté Francophone Accueillante Acadie Nord-Est (CFA);
- 11.** Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil;
- 12.** Présentations et interventions du public;
- 13.** Ajournement.